



MEMORANDUM DES FEMMES TRANSFORMATRICES DE POISSONS DE BARGNY GUEDJ "KHELCOM" – SAUVEGARDER NOTRE DIGNITÉ

« Nous voulons continuer à travailler et faire vivre nos familles sur le site de Khelcom ! »

Les femmes transformatrices de poissons de Bargny Guedji établies sur le site de Khelcom,

Constatant que :

- Les exigences des instruments de protections nationales dont la distance règlementaire de 500 m (Art 13 Code de l'environnement), les études d'impact environnemental et le plan de gestion environnemental n'ont pas été respectées dans la mise en œuvre du projet de centrale à charbon de 125 MW Sendou, financée par la BAD, FMO, BOAD et CBAO initié depuis 2009 ;
- Les exigences des instruments de protections internationales, notamment les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des Entreprises Multinationales et les sauvegardes sociales et environnementales des Banques Multilatérales de Développement comme celles de la Banque Africaine de Développement et de FMO n'ont pas été respectées ;
- Le projet de centrale à charbon menace leurs moyens de subsistance et l'avenir de leurs enfants ;
- D'un point de vue éco féministe, le projet de centrale à charbon Sendou est inopportun parce que :
 - *Le Droit au consentement libre des communautés et des femmes affectées en particulier par le projet a été bafoué ;*
 - *Les droits des femmes et leurs besoins spécifiques n'ont pas été respectés dans la planification, la mise en œuvre et le suivi continu du projet ;*
 - *Les indemnisations et réparations légalement dues ont été ignorées par les promoteurs de la centrale à charbon ;*
 - *Les moyens de subsistances de plus de 1000 femmes transformatrices et les activités connexes dont dépendent plus de 3000 personnes sont menacés par l'absence d'une analyse coûts avantages éco féministe en amont dans la planification du projet.*
- Les tentatives d'accaparement des terres abritant de leur site de transformation de poissons « Khelcom » par des projets industriels depuis 10 ans (**Compagnie d'Électricité du Sénégal** et **Tosyali**) constituent une forme de harcèlement sur les femmes de Khelcom et par conséquent une **violence basée sur le genre** ;

Ainsi, les femmes transformatrices de poissons de Bargny Guedji établies sur le site de Khelcom,

- Réitèrent leur opposition à la centrale à charbon qui menace leur travail, leurs familles et leur avenir ;
- S'opposent à l'implantation de l'entreprise Tosyali sur leur site de transformation ;



- Dénoncent avec vigueur la décision unilatérale du Préfet de Rufisque d'arrêter les travaux de modernisation du site de transformation entrepris par SENELEC en août 2019 ;
- Dénoncent les clauses du projet de nouveau code de l'environnement portant sur la réduction de la distance de sécurité qui sépare les installations classées de catégorie 1 des lieux d'habitation et établissements recevant du public ;

Enfin les femmes transformatrices de poissons de Bargny Guedji établies sur le site de Khelcom exigent :

- L'arrêt des activités de la centrale à charbon Sendou ;
- L'arrêt du projet d'installation de **Tosyali** sur le site de transformation de poissons Khelcom ;
- La protection et le maintien des femmes transformatrices de poissons sur leur site actuel de travail ;
- La reprise sans délai des travaux de modernisation du site de transformation, financés par **SENELEC** et aux profits des femmes ;
- La restitution aux communautés affectées par l'érosion côtière des 1433 parcelles d'habitations qui leur ont été attribuées pour leur réinstallation et qui constituent l'une des principales sources de conflit entre Bargny et la centrale à charbon ;
- L'arrêt de toutes les tentatives d'intimidation de la part des autorités locales.

Recommandent :

- **A l'État et aux collectivités territoriales :**
 1. De veiller au respect strict de l'environnement et à la prise en compte des intérêts des communautés, particulièrement des femmes, par tous les projets de développement qui seront initiés. En cas de conflit de normes, prendre la plus contraignante sur le plan environnemental, et la plus favorable aux communautés ;
 2. D'éviter de surexposer les populations de Bargny par l'installation de nombreux projets de catégorie 1 tels que la centrale à charbon, le port minéralier et vraquier, le complexe de sidérurgie, etc.
 3. De tenir compte, dans leurs politiques de développement, de la vulnérabilité des populations face à l'avancée de la mer et de renforcer leur résilience ;
 4. De garantir l'intégrité du site de transformation conformément à ses obligations nationales et internationales
 5. D'édifier les communautés sur les 1 milliards de francs CFA offerts par **SENELEC** en 2017 pour régler le conflit foncier autour des 1433 parcelles englouties dans le projet de centrale à charbon de 125 MW.



- A la **Banque Africaine de Développement**

1. De se conformer à ses obligations en veillant scrupuleusement à l'application du plan d'action recommandé par la Direction et approuvé par son Conseil d'Administration, dans le cadre de la plainte contre Sendou ;
2. De faire du consentement des communautés, une conditionnalité à tout financement et de s'assurer de la fiabilité des informations transmises par les promoteurs ;
3. De s'assurer que les études d'impacts environnementales et sociales ont été correctement réalisées avant d'approuver un projet et de faire le suivi de la mise en œuvre effective des plans de gestion des impacts environnementaux et sociaux ;
4. De réparer les préjudices subis par les femmes du fait de leurs erreurs, sur le plan psychologique, social, économique/financier ;
5. D'édifier les communautés sur les 1 milliards de francs CFA offerts par SENELEC en 2017 pour régler le conflit foncier autour des 1433 parcelles englouties dans le projet de centrale à charbon de 125 MW ;
6. De profiter de l'occasion pour réaffirmer sa volonté de ne plus financer des centrales à charbon sur le continent africain¹ en déclarant publiquement son retrait définitif du projet Sendou.

- **Aux entreprises multinationales (CES et Tosyali)**

1. D'opérer en toute responsabilité en respectant les normes sociales et environnementales internationales y compris celles des prêteurs ;
2. D'intégrer le consentement des communautés dans leur approche de faire des affaires et d'impliquer les communautés dans la mise en œuvre de leurs projets assez tôt pour éviter des conflits ;
3. De respecter les droits et la volonté des femmes transformatrices de poissons de Khelcom de rester, de continuer à travailler et de gagner leur vie sur le site sans la moindre menace ou pression.

Fait à Saly le 14 décembre 2020

Mme Fatou Samba

**Présidente des femmes transformatrices de poissons de Bargny Guedji
"Khelcom"**

¹ Assemblée générale de l'ONU Septembre 2019 : « *Le charbon n'a plus sa place en Afrique, l'avenir est aux énergies renouvelables* », affirme Akinwumi Adesina - <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/assemblee-generale-de-lonu-le-charbon-na-plus-sa-place-en-afrique-lavenir-est-aux-energies-renouvelables-affirme-akinwumi-adesina-30404>